



Mise en œuvre du projet « Défi Toit ! » Sur la communauté de communes INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU.

CONVENTION

Entre

La communauté de communes INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU représentée par son Président Marc Andreu Sabater dûment habilité par la délibération ... en date du XXX et désignée ci-après sous l'appellation «Communauté de Communes », d'une part

Et

L'association L'Aulne Vert, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne représentée par son Président, Madame Stéphanie DEROBERT, ci-après dénommé le CPIE Vallée de l'Orne.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Les CPIE ont développé dans le cadre de l'Union Régionale des CPIE de Normandie avec l'ADEME, le projet « Défi Toit ! » qui permet d'accompagner des foyers dans la transition écologique. Ce projet vise à :

- Accompagner les foyers pour faire évoluer leurs comportements vers une réduction de leur impact environnemental pour un quotidien écoresponsable et plus sobre
- Quantifier la réduction de l'impact environnemental en évaluant les comportements à 4 moments : T0 (mesure de l'état initial), à T1 (en milieu de défi), à T2 (mesure à la fin de l'accompagnement), et à T3 (mesure par appel téléphonique 3 à 6 mois après la fin de l'accompagnement pour évaluer la pérennité des nouveaux gestes adoptés). *Les mesures concernent le passage à l'acte et le nombre d'actions réalisées, mais ne sont pas sur les économies réalisées en euros.*
- Impulser une dynamique interne aux familles avec enfants, familles monoparentales, foyers, célibataires, ...
- Permettre une autonomie sur les thématiques du défi à la fois pour les foyers et pour la collectivité
- Au territoire de s'emparer par la suite de cette thématique afin de maintenir et développer une dynamique collective et soit facilitatrice d'une sobriété conviviale et du quotidien

Ce projet a été soutenu pour la création de la méthodologie et la phase d'expérimentation par l'ADEME Normandie, la DREAL Normandie et la Région Normandie.

L'Intercom de la Vire au Noireau souhaite, dans le cadre de sa politique de transition écologique, et dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME mettre en œuvre le projet sur son territoire.

Article 1 - Objet :

L'Intercom de la Vire au Noireau souhaite bénéficier des compétences du CPIE Vallée de l'Orne pour l'aider à mettre en œuvre l'opération « Défi Toit ! ». Elle souhaite ainsi bénéficier d'un accompagnement et des compétences de l'association pour mettre en œuvre ce projet.

La présente convention a pour objet de définir les principales caractéristiques de l'opération et de fixer le montant de la participation de la communauté de communes

Article 2 - Contenu de l'intervention :

Le CPIE Vallée de l'Orne propose de développer l'accompagnement, sans perte de confort, **de 25 foyers au maximum**, sur les thématiques suivantes :

- Se loger
- Se déplacer
- Se nourrir
- Consommer

Ces 25 foyers seront choisis, de préférence, dans « des moments de vie », favorables à la mise en œuvre de changements de comportements (grossesse, retraite, déménagement, démarrage de la vie active, etc.), et en visant une hétérogénéité des profils. Le recrutement des foyers sera facilité par l'Intercom de la Vire au Noireau.

Durant les 6 mois du défi, les foyers bénéficieront d'un **accompagnement** comportant notamment les points suivants :

- Un suivi individualisé
- Une aide au recueil des indicateurs
- Des animations, des ateliers et des visites ...
- ... mais aussi des challenges sur la base du volontariat
- 3 temps forts réunissant l'ensemble des foyers
- Un relai du défi sur les réseaux sociaux et dans la presse

Article 3 - Modalités de mise en œuvre :

La mise en place d'un comité technique (COTECH) validera régulièrement l'avancée du travail. Celui-ci devrait se réunir à plusieurs reprises durant la réalisation de l'opération.

Le CPIE Vallée de l'Orne et la communauté de communes s'engagent à mettre à disposition de l'opération les moyens humains nécessaires à la réalisation de l'opération.

La communauté de communes désignera un référent qui sera l'interlocuteur du CPIE Vallée de l'Orne.

Le référent participera au suivi du défi durant toute sa durée et sera présent aux COTECH nécessaires au bon déroulé du défi.

La communauté de communes aidera le CPIE Vallée de l'Orne à recruter les foyers notamment en organisant les réunions de présentation aux acteurs relais du territoire (réunions animées par le CPIE Vallée de l'Orne). De plus, la collectivité se chargera de relayer et de gérer la distribution des éléments de communication (affiches, flyers).

Le temps alloué par la collectivité durant le déroulé du Défi est évalué à 29.5 jours (recrutement, communication, etc.), la répartition des jours est en annexe de la convention.

La spécificité du projet est que l'ADEME n'est pas financeur direct du Défi Toit de la collectivité. Cependant ce Défi s'intègre dans un portage régional avec 1 Défi Toit par Département. L'ADEME est le principal financeur de la méthodologie, de l'expérimentation et de la coordination des défis. En effet, au-delà de l'accompagnement local, le défi c'est aussi :

- Une coordination régionale, permettant une cohérence et une évolution du défi
- Un réseau des animateurs et chargés de mission des défis passés et en cours
- Une formation à destination des animateurs et chargés de mission des défis.

Ces trois axes sans lesquels les défis ne pourraient pas fonctionner sont financés exclusivement par l'ADEME.

Aussi l'ADEME assure le cadrage avec le CPIE Vallée de l'Orne sur le suivi des défis afin de s'assurer d'une cohérence de la méthodologie entre les différents territoires normands (participation aux comités de sélection des foyers, etc.).

La méthodologie du défi appartient à l'ADEME et au CPIE Vallée de l'Orne.

En l'occurrence, il sera demandé dans les documents et actions de communication réalisés par la communauté de communes d'indiquer la mention suivante :

Le Défi Toit, une méthode d'animation d'Ecogestes de sobriété au quotidien du CPIE Vallée de l'Orne et de l'ADEME

Article 4 - Durée de la convention :

La durée de la convention est celle de l'action. L'action sera considérée comme finalisée avec la production d'un bilan reprenant l'ensemble de l'opération. La durée de l'action est estimée à 12 mois.

D'éventuelles modifications de l'intervention du CPIE Vallée de l'Orne sur cette opération seront traitées par avenant à la présente convention.

Article 5 - Suivi et évaluation de l'opération :

Le CPIE Vallée de l'Orne travaillera en étroite collaboration avec les services de la communauté de communes Le CPIE Vallée de l'Orne fournira, en fin d'opération, un bilan d'activités.

Article 6 - Coût et financement :

Le coût de l'opération est estimé à 21 105 €.

Ce montant sera versé au CPIE Vallée de l'Orne selon les modalités définies à l'article 7.

Les dépenses annexes (impressions affiches / flyers / guide des participants / guide des mesures, boissons et nourriture lors d'événementiels...) restent à la charge de la collectivité.

L'association n'est pas assujettie, pour les actions de développement durable menées à son initiative, aux impôts commerciaux pour ce type d'opération (cf. : fiches techniques de la DGI du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie « régime fiscal applicable aux CPIE »), ce coût est exonéré de TVA.

Article 7 - Versement de la subvention :

La subvention de la communauté de communes sera versée au compte du CPIE Vallée de l'Orne. Elle sera versée en trois temps :

- 30 % au démarrage de l'opération
- 40 % à l'inscription des 25 foyers
- 30 % à la fin de l'opération sur fourniture d'un rapport.

Article 8 – Modification

Les modifications à la présente convention pourront faire l'objet d'un avenant.

Article 10 – Litige

Dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à un règlement à l'amiable, tout litige ou contestation auquel la présente convention pourrait donner lieu sera porté devant les juridictions compétentes à CAEN.

Article 11 - Résiliation :

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à ..., le

Le Président de ...

Le Président de ...

.....

...

PROJET

ANNEXE : Répartition des temps de travail

	CPIE VDO	Collectivité			
Nombre de jours basé sur un accompagnement de 25 foyers maximum	Jours	Jours incompressibles	Commentaires	Jours en plus selon ambition de la collectivité	Commentaires
Création et distribution du guide animateur du défi	Financement ADEME				
Création et distribution (lors de l'événement de lancement) du guide participant au défi	Financement ADEME	Impressions à la charge de la collectivité			
Communication pour le lancement du défi (plan de communication, présentation aux partenaires relais, aux maires, présence à un/des événement(s) du territoire, ...) hors réalisation du boitage et affichage à la charge de la collectivité	5	5	Organisation d'une réunion à destination des partenaires relais / boitage et affichage / réunion avec le service communication / logistique pour que l'association soit présente à un événement du territoire (forum, salon, etc.) / conférence de presse / relance de la com s'il n'y a pas les 25 foyers, etc.	3	Article dans le journal de la collectivité / présence de la collectivité à des événements / relai de la collectivité lors de différentes réunions auprès de partenaires / Investissement des élus (ex : présentation des maires dans leurs communes)
Gestion des recrutements des foyers (potentiel comité de sélection)	2	1,5	Lire la proposition de sélection de l'association / présence au comité		
Formation des chefs d'équipe	1,5				
Création de la formation pour les animateurs du défi	Financement ADEME				

Formation du binôme animateur du défi et chargé de mission de la collectivité	Financement ADEME	2	La formation est à destination de l'animateur de l'association et du chargé de mission de la collectivité.		
Cadrage des ateliers du défi avec la collectivité, le prestataire et les associations du territoire (forte implication de la collectivité nécessaire). Puis calage des ateliers objectif 20 ateliers dont 10 asso locale / 10 prestataire(s) (forte implication de la collectivité nécessaire)	6	3	Mobilisation des services et des partenaires concernés par les potentiels ateliers pour la ou les réunions de cadrages		
Les 3 grands événements (forte implication de la collectivité nécessaire)	5	3	Réunion de préparation / logistique (salle, chaises, café, etc.) / Présence aux 3 événements		
Coordination avec les participants : Contact direct avec les chefs d'équipe et les participants durant le défi pour répondre aux questions et échanger sur les habitudes + communication tout au long du défi sur le What's App	10	2	Si question des participants en lien avec la collectivité / transfert d'information de la collectivité pour valoriser le territoire notamment pour le What's app / Lorsque l'atelier est réalisé par les services il faut qu'il donne le retour (résumé et informations) de l'atelier pour partage aux participants		
Création du guide des mesures	Financement ADEME	Impressions à la charge de la collectivité			

Gestion des indicateurs (récupération/ tri / correction /relance des chefs d'équipe) sur la base du guide participant pour les éco gestes et du guide des mesures pour les autres indicateurs	4	0		
Calage des ateliers avec les participants (sondage What's app + mail) (la collectivité doit réserver le lieu)	5	6	Logistique pour le matériel et la réservation de salle / Cadrage des dates auprès des partenaires et services qui peuvent animer des ateliers	
Animation d'ateliers par l'animateur du défi (environ 10 ateliers asso locale / 10 prestataire(s)) (1/2 journée par atelier si l'asso locale est proche de la collectivité car 2h anim 2h prépa sinon à augmenter en conséquence)	6,5	3	Certains ateliers sont réalisés par les services (ex (sans être exhaustif) : visite centre de tri, château d'eau, atelier mobilité, alimentation en lien avec le PAT). Les services devront donner le retour sur l'atelier et le nombre de participants.	6 Selon le nombre d'ateliers réalisés par la collectivité. Le chargé de mission de la collectivité peut s'il souhaite suivre les participants être présent à l'ensemble des ateliers animés par l'asso locale ou les autres partenaires
Rédaction du bilan final du défi	3,25	1,5	Faire un retour sur le défi, les ateliers et une réunion de bilan.	
Rappel des participants 6 mois après (environ 1h par participant) et faire le point sur le rôle "d'ambassadeur de la collectivité"	2	0		
Participation au temps du réseau normand animé par le CPIE VDO	Financement ADEME	2,5	Participation aux journées d'échanges entre les territoires ayant déjà réalisé ou en cours de défi	
TOTAL TEMPS SUR 1 DEFI	50,25	29,5		9